



CONSEIL MUNICIPAL du 25 JUILLET 2024 à 20h00

COMPTE-RENDU SOMMAIRE PUBLIE LE 26 JUILLET 2024

35/2024 Approbation du PV de la séance du 30 avril 2024

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 30 avril 2024.

Délibération approuvée à l'unanimité.

36/2024 Budget communal : Approbation du Compte administratif et du Compte gestion 2023

Le Conseil municipal,

Constate : que le Compte administratif et le Compte de gestion du Budget communal concordent et présentent les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	360 803.39 €	013 Atténuations de charges	2 229.75 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	360 525.25 €	70 Produits services, domaines et ventes	45 989.83 €
014 Atténuations de produits	85 715.00 €	73 Impôts et taxes	1 154 488.56 €
65 Autres charges de gestion courante	87 884.28 €	74 Dotations et participations	56 072.33 €
		75 Autres produits de gestion courante	6 464.00 €
Total des dépenses de gestion courante	894 927.92 €	Total des recettes de gestion courante	1 265 244.47 €
66 Charges financières	24 962.10 €	76 Produits financiers	0.00 €
67 Charges exceptionnelles	0.00 €	77 Produits exceptionnels	113 129.55 €
022 Dépenses imprévues	0.00 €		
Total des dépenses réelles de fonctionnement	919 890.02 €	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 378 374.02 €
042 Opération ordre transfert entre sections	9 649.15 €	042 Opération ordre transfert entre sections	0.00 €
Total des dépenses de fonctionnement	929 539.17 €	Total des recettes de fonctionnement	1 378 374.02 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
20 Immobilisations incorporelles	66 211.40 €	13 Subventions d'investissements	42 593.33 €
21 immobilisations corporelles	191 863.81 €		
23 Immobilisations en cours	223 383.42 €		
Total des dépenses d'équipement	481 458.63 €	Total des recettes d'équipement	42 593.33 €
16 Emprunts et dettes assimilées	75 293.30 €	10 Dotations, fonds divers et réserves	610 861.87 €
Total des dépenses financières	75 293.30 €	Total des recettes financières	610 861.87 €
Total des dépenses réelles d'investissement	556 751.93 €	Total	653 455.20 €

040 Opération ordre transfert entre sections	0.00 €	040 Opération ordre transfert entre sections	9 649.15 €
041 Opérations patrimoniales	27 308.14 €	041 Opérations patrimoniales	27 308.14 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	27 308.14 €	Total des dépenses d'ordre d'investissement	36 957.29 €
Total des dépenses d'investissement cumulées	584 060.07 €	Total des recettes d'investissement cumulées	690 412.49 €

Constate : que le résultat net de l'année 2023 s'élève à 555.187,27 euros.

Rappelle : que les résultats 2022 et les restes à réaliser 2023 sont à intégrer aux résultats 2023 afin d'obtenir le résultat de clôture 2023.

Fonctionnement	
Dépenses (a)	929 539.17 €
Recettes (b)	1 378 374.02 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	448 834.85 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	950 000.00 €
Résultat de clôture 2023 (e=c+d)	1 398 834.85 €

Investissement		
Dépenses	Dépenses totales (f)	584 060.07 €
Recettes	Recettes N (a)	690 412.49 €
	Excédent N-1 investissement (b)	533 787.63 €
	Recettes totales (c=a+b)	1 224 200.12 €
Solde d'exécution (g=c-f)		640 140.05 €

Arrête : les résultats de l'exercice 2023, après reprises des résultats de clôture de l'année antérieure et suivant le document en annexe, comme suit :

- l'excédent de fonctionnement cumulé est de : 1.398.834,85 euros,
- l'excédent d'investissement cumulé est de : 640.140,05 euros,
- le résultat de clôture est de : 2.038.974,90 euros.

Note : que les restes à réaliser 2023 doivent être déduits du résultat.

Approuve : le Compte de gestion et le Compte administratif 2023 du Budget communal.

Délibération approuvée à l'unanimité.

37/2024 Budget communal : Affectation des résultats 2023

Le Conseil municipal,

Décide : d'affecter les résultats de l'exercice 2023 sur les articles suivants :

- 1.398.834,85 euros sur le R002,
- 640.140,05 euros sur le R001.

Note : que les résultats seront intégrés lors de l'adoption du Budget Supplémentaire.

Délibération approuvée à l'unanimité.

38/2024 Marché de travaux construction d'une bibliothèque
Le Conseil municipal,

Décide : d'attribuer les lots suivants concernant le marché de travaux de construction d'une bibliothèque conformément la décision de la Commission des Marchés et conformément au tableau ci-dessous :

Lot(s)	Désignation	Entreprise	Montant HT
01	Démolition	ZENNA BATIMENT de WINTZENHEIM	10.070,00 €
<i>Tranche ferme</i>			7.581,00 €
<i>Opt. 1</i>	<i>Suppression et évacuation de revêtement de sol souple Localisation : Sous-Sol</i>		<i>1.292,00 €</i>
<i>Opt. 2</i>	<i>Suppression et évacuation des menuiseries intérieures Localisation : Sous-Sol</i>		<i>1.197,00 €</i>
02	Terrassement, VRD	EST PAYSAGE D'ALSACE de GEISPOLSHHEIM	38.227,60 €
03	Maçonnerie, Gros-Œuvre	SOTRAVEST de OBERBRONN	88.593,32 €
04	Charpente, Structure Bois	MARTIN FILS de NEUBOIS	64.955,63 €
05	Couverture, Etanchéité, Zinguerie	BILZ CHARLES de ESCHAU	50.959,55 €
06	Bardage extérieur	MARTIN FILS de NEUBOIS	28.688,72 €
07	Enduit extérieur	CREPI CENTRE de SCHWEIGHOUSE SUR MODER	8.965,00 €
08	Menuiseries extérieures alu, Occultations	GROLL FERMETURES ET CONSTRUCTIONS de ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	56.500,00 €
09	Serrurerie	WEISS HOH de REICHSTETT	15.185,71 €
10	Cloisons, Doublages, Faux-plafonds	GEISTEL ROBERT de DUTTLENHEIM	42.689,80 €
<i>Tranche ferme</i>			30.416,80 €
<i>Opt. 1</i>	<i>Doublages thermique laine de bois 10 cm Localisation : Sous-Sol</i>		<i>5.850,00 €</i>
<i>Opt. 2</i>	<i>Cloisons séparatives EI60 Localisation : Sous-Sol</i>		<i>726,00 €</i>
<i>Opt. 3</i>	<i>Soffite EI 60 Localisation : Local stockage et Sous-Sol</i>		<i>136,00 €</i>
<i>Opt. 4</i>	<i>Isolation sur dalle béton Localisation : Comble et Sur dalle béton</i>		<i>5.561,00 €</i>
11	Menuiseries intérieures	MENUISERIE HUNSINGER de THAL-DRULINGEN	17.684,40 €
<i>Tranche ferme</i>			10.474,40 €
<i>Opt. 1</i>	<i>Porte intérieure standard à peindre Localisation : Sous-Sol</i>		<i>590,00 €</i>
<i>Opt. 2</i>	<i>Plinthe bois Localisation : Sous-Sol</i>		<i>770,00 €</i>
<i>Opt. 3</i>	<i>Tablettes bibliothèque 170x38 cm</i>		<i>2.002,00 €</i>

Opt. 4	Tablettes bibliothèque 150x38 cm		3.848,00 €
12	Chape	TECHNOCHAPE de KINGERSHEIM	3.500,00 €
13	Peinture	KRATZEISEN de BRUMATH	5.802,40 €
14	Revêtements de sol mince	CDRE de ILLKIRCH	11.627,48 €
<i>Tranche ferme</i>			9.210,68 €
Opt. 1	Préparation du support - ragréage Localisation : Sous-Sol		348,00 €
Opt. 2	Sol souple linoleum Localisation : Sous-Sol		2.068,80 €
15	Carrelage, Faïence	DIPOL de GEISPOLSHEIM	1.940,00 €
16	Electricité CF/CFO, Système photovoltaïque	ELECTRICITE VEIT de SOUFFELWEYERSHEIM	56.506,05 €
17	Plomberie, Chauffage, Ventilation	BEYER ENERGIES de BETSCHDORF	32.500,00 €
18	Paysage	EST PAYSAGE D'ALSACE de GEISPOLSHEIM	8.824,00 €
TOTAL			543.219,66 HT

Autorise : Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

**Délibération approuvée à à l'unanimité.
Une abstention (Madame GARRIGOU).**

39/2024 Aliénation de la parcelle cadastrée en section 4 n°216

Le Conseil municipal,

Confirme : l'aliénation à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée en section 4 n°216, d'une superficie de 0,37 are, sous la condition expresse que la SCI TRIANON NIEDERHAUSBERGEN MUNDOLSHEIM intéressé par la parcelle réalise sur une parcelle d'une superficie équivalente un cheminement doux, en pavés drainant, bordé par une clôture de part et d'autre, permettant de relier la rue de Mundolsheim à la voie verte située à l'arrière de cette rue, dans l'emprise de son projet.

Note : que la parcelle rétrocédée par le promoteur constituant le nouveau cheminement doux sera aménagée et cédée à la commune au plus tard dans un délai de trois (3) mois à compter de l'obtention de l'attestation de non-contestation de la conformité soit au plus tard à la fin du 1^{er} semestre 2026 et qu'elle sera constituée des parcelles cadastrées en section 4 :

- N°361/134 d'une superficie de 0,31 are à extraire de la parcelle 224/134,
- N°363/197, d'une superficie de 0,16 are à extraire de la parcelle 253/197.

Dit que : pour garantir les intérêts de la commune :

- une clause résolutoire sera prévue afin que la parcelle, cadastrée en section 4 n 216, cédée au promoteur redevienne une propriété communale, si le promoteur ne réalisait pas son projet,

- Toutefois cette action :
 - a) ne pourra pas être exercée pendant le délai de validité du permis de construire délivré le 21 avril 2023,
 - b) ne pourra plus être exercée dès après le démarrage des travaux justifié par la SCI TRIANON NIEDERHAUSBERGEN MUNDOLSHEIM par le dépôt de la déclaration d'ouverture de chantier à la mairie.

- une inscription au droit de disposer sera prévue sur l'emprise du futur cheminement doux à créer,
- la réalisation des travaux d'aménagement de la parcelle sera intégrée à la garantie financière d'achèvement prise par le promoteur.

Précise : que l'ensemble des frais liés à cette vente et l'achat de la parcelle destinée à devenir un cheminement piéton seront à la charge du promoteur.

Charge : Monsieur le Maire de signer tous les actes et pièces en vue de procéder aux dites cession et acquisition.

Délibération approuvée à l'unanimité.

40/2024 Fixation du montant des prix pour le concours de fleurissement

Le Conseil municipal,

Prend note : que les gagnants seront désignés par les membres du jury du concours de fleurissement et que certains participants pourront être ex aequo.

Décide : d'attribuer un bon d'achat à la Jardinerie ISSLER à Vendenheim suivant les modalités suivantes :

Pour la 1^{re} catégorie « Maison avec jardin » : de 100,00 euros au gagnant du 1^{er} prix, 75,00 euros au gagnant du 2^e prix et 50,00 euros aux gagnants du 3^e prix, du 4^e prix et du 5^e prix,

Pour la 2^e catégorie « Maison sans jardin / Appartement avec balcon » : de 100,00 euros au gagnant du 1^{er} prix, 75,00 euros au gagnant du 2^e prix et 50,00 euros au gagnant du 3^e prix.

Note : que le budget est prévu au compte 6232.

Délibération approuvée à l'unanimité.

41/2024 Fixation du montant des prix pour le concours de fleurissement

Le Conseil municipal,

Décide : de relever le niveau d'adhésion de la commune au niveau 2 à compter du 1^{er} janvier 2025.

Approuve : le versement du montant de la cotisation annuelle à hauteur de 30 cts d'euro/habitants, pour soutenir le déploiement des activités de l'agence à l'échelle du territoire métropolitain mais également plus spécifiquement à l'échelle de la commune.

Délibération approuvée à l'unanimité.

42/2024 Avis sur le programme de voirie

Le Conseil municipal,

Donne : un avis favorable aux projets 2024 présentés par le service voirie sur la commune de Niederhausbergen.

Charge : Monsieur le Maire de transmettre cet avis à Madame la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg.

Délibération approuvée à l'unanimité.